

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/02/2021

Dossier complet le :

11/02/2021

N° d'enregistrement :

2021-ARA-KKP-2980

1. Intitulé du projet

Demande de renouvellement pour l'exploitation d'un piège à matériaux (au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement) sur la commune de Chamonix-Mont-Blanc (74).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COTTARD MATERIAUX SA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Damien COTTARD (président)

RCS / SIRET

3 0 2 2 3 5 6 4 3 0 0 0 1 2

Forme juridique

S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25 b) Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial.	Entretien d'un cours d'eau ou de canaux, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année supérieure à 2 000 m ³ : Volume maximal autorisé: 40 000 m ³ /an.
17 c) Dispositifs de captage des eaux souterraines en nappe .	Capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m ³ / heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau.
10. Canalisation des cours d'eau	Activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit >100m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société COTTARD MATERIAUX SA souhaite poursuivre l'exploitation de la sablière existante du Bouchet, localisée en rive gauche de l'Arveyron de la Mer de glace à Chamonix.

Son exploitation consiste à prélever des matériaux depuis une prise d'eau aménagée dans le lit de l'Arveyron de la Mer de glace alimentant un bassin de décantation (canal). Les matériaux graveleux charriés par cet effluent de l'Arve en période de hautes eaux (période estivale) sont extraits du bassin à l'aide d'une pelle hydraulique.

Le volume maximal de matériaux extraits est limité à 40 000 m³/an et le volume de matériaux extraits est limité à 30 000 m³/an en moyenne sur la durée d'autorisation. L'exploitation est actuellement autorisée par l'arrêté préfectoral n° DDT-2017-548 du 2 février 2017, pour une durée de 5 ans renouvelable.

Conformément à l'article 14 de l'arrêté d'autorisation du 2/02/2017, l'exploitant sollicite le renouvellement de son autorisation. Pas de démolition prévue.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de renouveler l'autorisation d'extraire des matériaux: - en vue de leur commercialisation;
-en vue de réguler les apports solides au niveau du village de Chamonix.

Le gisement de granulats exploité au niveau de la sablière du Bouchet présente un intérêt majeur pour minimiser les risques d'inondations des biens et des personnes sur l'agglomération de Chamonix : exhaussement naturel du profil en long dans le centre-ville étant susceptible d'accroître les risques (Sage de l'Arve du 18/12/2014).

Ce gisement constitue également une production de granulats pouvant être affectées à des usages nobles sur un secteur géographique relativement isolé (accès difficile) et éloigné des autres gisements de matériaux alluvionnaires.

Compte tenu de l'ancienneté de l'activité de la sablière du Bouchet, datant d'environ 90 ans, le fonctionnement du système hydraulique de l'Arve et du transport solide au niveau de la partie supérieure de ce cours d'eau intègre déjà cet élément.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les activités existantes sont maintenues. Rythme d'extraction moyen de 30 000 m³/an sur la durée de l'autorisation (maximum à 40 000 m³/an).

Le traitement des matériaux s'effectue sur la carrière (installations existantes conservées telles quelles).

Aucun permis de construire au titre de l'urbanisme n'est nécessaire.

Il n'y a pas de travaux à réaliser (site existant et déjà équipé).

Les installations, ouvrages, travaux, activités ont les caractéristiques suivantes:

- un dispositif comprenant 4 rigoles ou canaux sur radier en béton en travers de l'Arveyron permettant le piégeage de matériaux; ces rigoles sont surmontées de barreaux d'entrefer 14 cm;
- un ouvrage de dérivation des eaux chargées de sédiments au bout de ces rigoles, équipé de vannes contrôlant l'entrée du débit;
- un bassin de décantation des sédiments, de capacité 2000 m³, pour une profondeur de 1.2 m;
- un canal de restitution de l'eau dans l'Arve;
- une plateforme de stockage et de traitement des matériaux extraits;
- un vannage permettant l'alimentation d'un bief débouchant sur le plan d'eau dit "lac de la plage".

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les matériaux transitant dans le torrent de l'Arveyron sont partiellement piégés par déviation d'une fraction du débit solide et liquide de ce cours d'eau, au moyen de rigoles munies de grilles placées en travers de l'écoulement des eaux dans son lit.

L'eau dérivée est conduite dans un canal de déviation, dans lequel les matériaux se déposent par décantation.

Après décantation, le débit prélevé est restitué en continu à l'Arve à l'aval immédiat de sa confluence avec l'Arveyron de la mer de glace, via un canal de restitution.

Les matériaux déposés par sédimentation dans le canal sont extraits régulièrement à l'aide d'une pelle hydraulique et déposés à proximité sur la plateforme de la sablière.

Ils sont stockés pour s'égoutter avant d'être repris et traités dans les installations de la société. Ils sont ensuite stockés en tas par classes granulométriques pour être commercialisés.

La méthode d'exploitation autorisée par l'arrêté préfectoral n°DDT-2017-548, en date du 2 février 2017, reste inchangée. Les pièges à graviers sont mis en œuvre pendant les mois de juin, juillet et août.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'exploitation de la sablière du Bouchet est autorisée par l'arrêté préfectoral du 2 février 2017 au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement.

La demande de renouvellement sollicitée ici s'applique à l'ensemble des rubriques 1.2.1.0, 3.1.2.0, 3.2.1.0, 3.2.2.0 de la nomenclature Loi sur L'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume maximum de matériaux prélevés annuellement	40 000 m ³
Volume moyen de matériaux prélevés annuellement	30 000 m ³
Capacité du bassin de décantation des sédiments (canal)	2000 m ³
Longueur du canal	160 m
Largeur en entrée de bassin	5m
Largeur en sortie de bassin	20 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Les Sablières du Bouchet
127, chemin des Gourgnés
74 400 CHAMONIX-MONT-BLANC

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6 ° 8 7 ' 5 6 " 16 Lat. 4 5 ° 9 3 ' 0 9 " 31

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 6 ° 8 7 ' 6 2 " 15 Lat. 4 5 ° 9 3 ' 1 6 " 70

Point d'arrivée :

Long. 0 6 ° 8 7 ' 3 9 " 30 Lat. 4 5 ° 9 3 ' 0 8 " 46

Communes traversées :

CHAMONIX-MONT-BLANC

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Un dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau: Renouvellement d'autorisation d'exploitation de la sablière du Bouchet (rubriques 1.2.1.0, 3.1.2.0, 3.2.1.0, 3.2.2.0- Régime de l'autorisation) a été déposé en 2015 et a abouti à l'arrêté préfectoral n°DDT-2017-548 du 2 février 2017.

Ce dossier contient une étude d'incidences. Cette demande a été instruite par les services concernés conformément à la réglementation en vigueur de l'époque.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 130 m au Nord du site . Il s'agit de la ZNIEFF II "Massif du Mont Blanc et ses annexes".
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif du Mont-Blanc
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit des grandes infrastructures de transport terrestre de l'État en Haute-Savoie a été approuvé le 18/09/2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du 17 Mai 2002: le site est classée en zone M"(zonage directement concernée par le site de la sablière)- Le zonage autorise les équipements nécessaires au bon fonctionnement de la gravière. Plan de prévention des risques d'avalanches (PPRA) du 28 mai 2015: non concerné.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est situé à environ 2 km à l'Ouest du site: ZSC N°FR8201699 "Aiguilles Rouges".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le site, un puits à été aménagé de longue date afin de prélever l'eau de la nappe phréatique. La capacité de pompage est de 5m ³ /h. L'usage de ce puits est occasionnel et en aucun cas régulier. Les eaux pompées sont utilisées pour un éventuel secours en cas d'incendie et pour le nettoyage des engins de chantiers. Le puits n'est pas utilisé en période hivernale du fait des problèmes de gel au niveau des installations.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité ne prévoit pas de déchets.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de la sablière du Bouchet est déjà aménagé depuis plusieurs décennies (l'exploitation du site est menée depuis 1931). Il s'agit donc d'une plateforme empierrée ne présentant aucun habitat naturel, sur les surfaces en exploitation. Aucune espèce végétale protégée n'a été répertoriée sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La sablière du Bouchet est localisée au sein de l'agglomération dans la périphérie du centre-ville de Chamonix. Le site est en activité depuis environ 90 ans.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du 17 Mai 2002. La sablière permet de répondre à une problématique de risque d'inondation du centre-ville de Chamonix grâce au prélèvement d'une partie du transport solide issu du bassin versant amont de l'Arveyron.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité sur le site peut être à l'origine d'émission de poussières (stocks de matériaux, circulation sur le site..) et de gaz d'échappement (circulation des véhicules). Les voies de circulation sont maintenues dans un bon état de propreté. L'entretien régulier des engins permet de limiter les émissions issues de leurs échappements. Une réserve d'eau est à disposition pour limiter l'envol des fines. Aucun rejet n'est à signaler.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic restera identique à celui généré actuellement par la sablière.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation est menée de manière à ne pas être à l'origine de bruits susceptibles de constituer une gêne pour la tranquillité du voisinage. Les niveaux de bruit n'excèdent pas 60 dB à la limite du périmètre d'exploitation. A noter que les niveaux sonores sont largement influencés par l'écoulement de l'Arveyron qui crée un environnement naturellement bruyant. L'activité sur le site n'est que peu perceptible pour les riverains les plus proches.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Poussières et gaz d'échappement.</p> <p>La distance entre les habitations et la sablière ainsi que la présence de boisements sur tout le pourtour du site permettent de diminuer l'éventuel impact des émissions de poussières.</p> <p>L'exploitant prend toute mesure nécessaire pour limiter la dispersion des poussières issues de l'exploitation. En particulier, en cas d'empoussièrément notable, un arrosage des aires de travail et de l'accès est effectué.</p>
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé à proximité du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'ancienneté du site (environ 90 ans) , il n'y a pas de modification de l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les différents impacts de la sablière, ainsi que les mesures destinées à réduire les effets négatifs de l'exploitation, ont été étudiés lors de la réalisation de la précédente demande de renouvellement en 2015. Le renouvellement sollicité présente exactement les mêmes effets sur l'environnement ou la santé humaine. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'exploitation actuelle seront maintenues:

L'accès à toute zone dangereuse est interdit par une clôture efficace. L'entrée de l'exploitation est matérialisée par un dispositif mobile interdisant l'accès en dehors des heures d'ouverture.

Les rigoles de dérivation des sédiments en travers du cours d'eau ont été ramenées à une longueur de 7 mètres.

Les opérations de nettoyage, entretien et ravitaillement des engins et camions sont réalisées sur des aires étanches de façon à éviter tout rejet d'effluents polluant au milieu naturel.

En cas de présence d'espèce naturelle invasive (renouée du Japon...), l'exploitant prend toutes les dispositions pour éradiquer ces espèces. Il prend en particulier toute mesure pour assurer la non contamination des matériaux exportés du site.

L'exploitant prend toutes les mesures nécessaires pour limiter les émissions de bruit et de poussières.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire car:

- Le site a déjà été soumis à étude d'impact et étude d'incidence au titre de la Loi sur l'eau en 2015;
- Il s'agit d'un simple renouvellement sans aucune modification;

L'exploitation va se poursuivre comme à l'état actuel sans impact nouveau ou supplémentaire sur le paysage, l'environnement (écologie, santé et salubrité publique, ...), le patrimoine ou sites d'intérêt ou encore sur l'eau.

Dans la mesure où les aménagements, installations et équipements restent identiques, que l'occupation des sols en périphérie du site est similaire, que les conditions d'exploitation et les niveaux d'extraction sont conservés (en conséquence aucune modification ou extension), il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une nouvelle évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



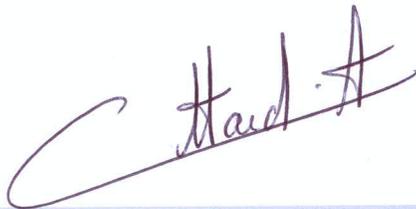
Fait à

Chamonix Mont-Blanc

le,

4 FEV. 2020

Signature



COTTARD MATERIAUX S.A.

Capital 347.000 €

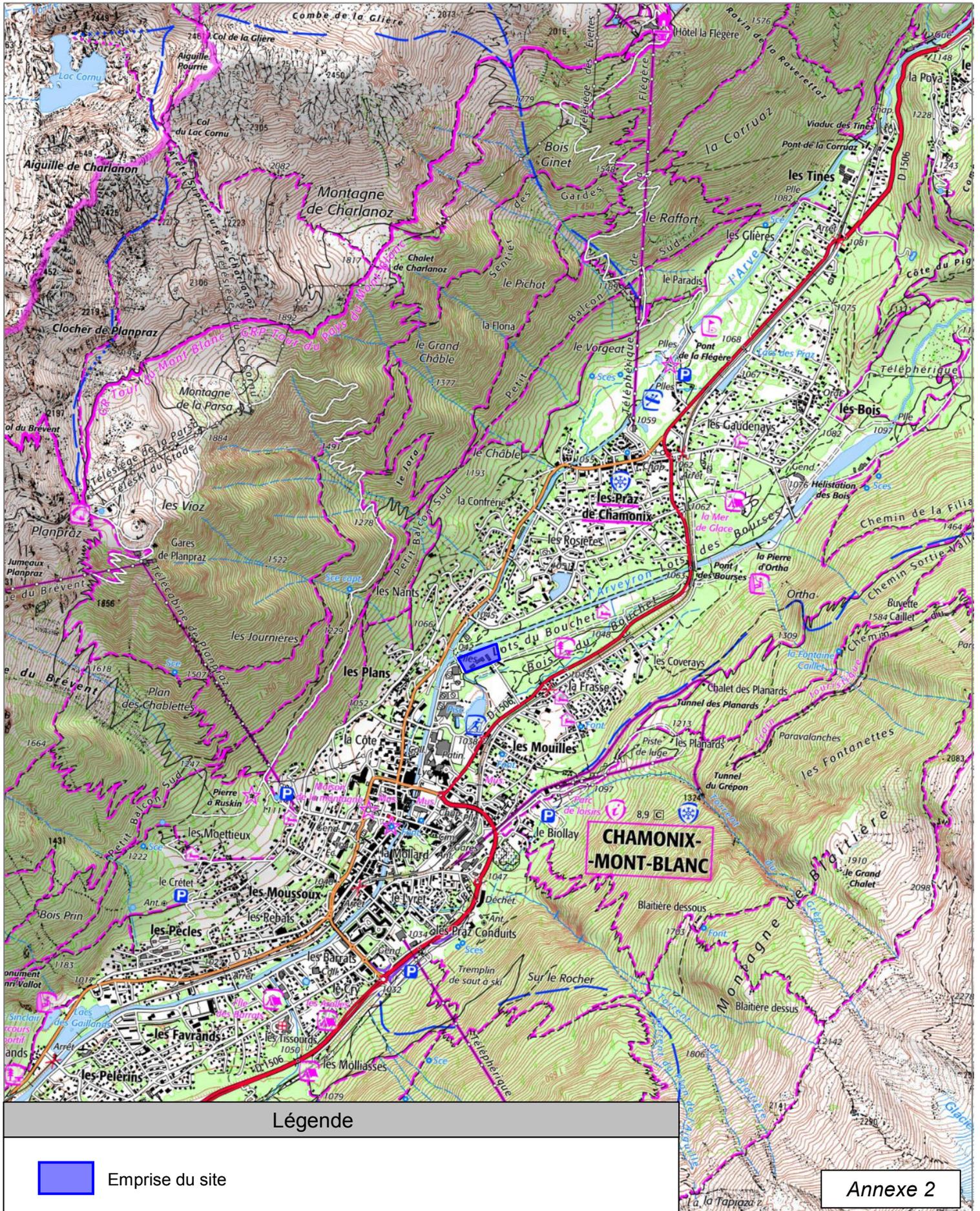
APE 4673 A

302 235 643 RCS Annecy

Tél. 04 50 53 02 77 - Fax 04 50 53 03 88

127, Chemin des Gourgnés

74400 CHAMONIX MONT-BLANC



VUE AERIEENNE DU SITE COTTARD MATERIAUX S.A.

Demande de renouvellement de la sablière du Bouchet
Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC (74)

Echelle : 1/ 2000

 Emprise d'autorisation actuelle

 Localisation des prises de vues



**PRISES DE VUES DE LA SABLIERE
COTTARD MATERIAUX S.A.**

Demande de renouvellement de la sablière du Bouchet
Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC (74)

3- Prise d'eau dans le lit de l'Arveyron



1- Vue rapprochée depuis l'Ouest du site



4- Surverse du bassin et canal de restitution

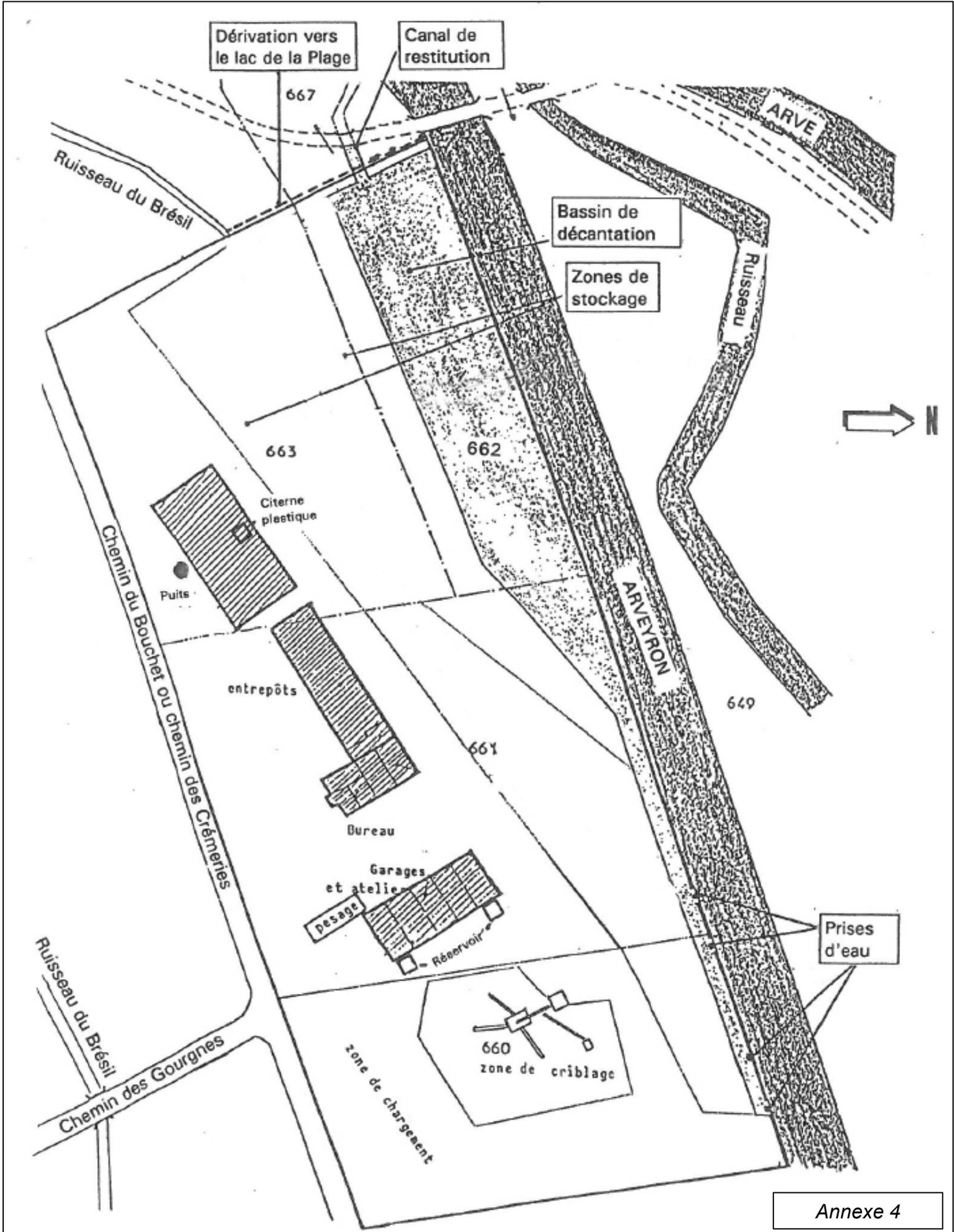


5- Vue de la sablière depuis la promenade des crémeries



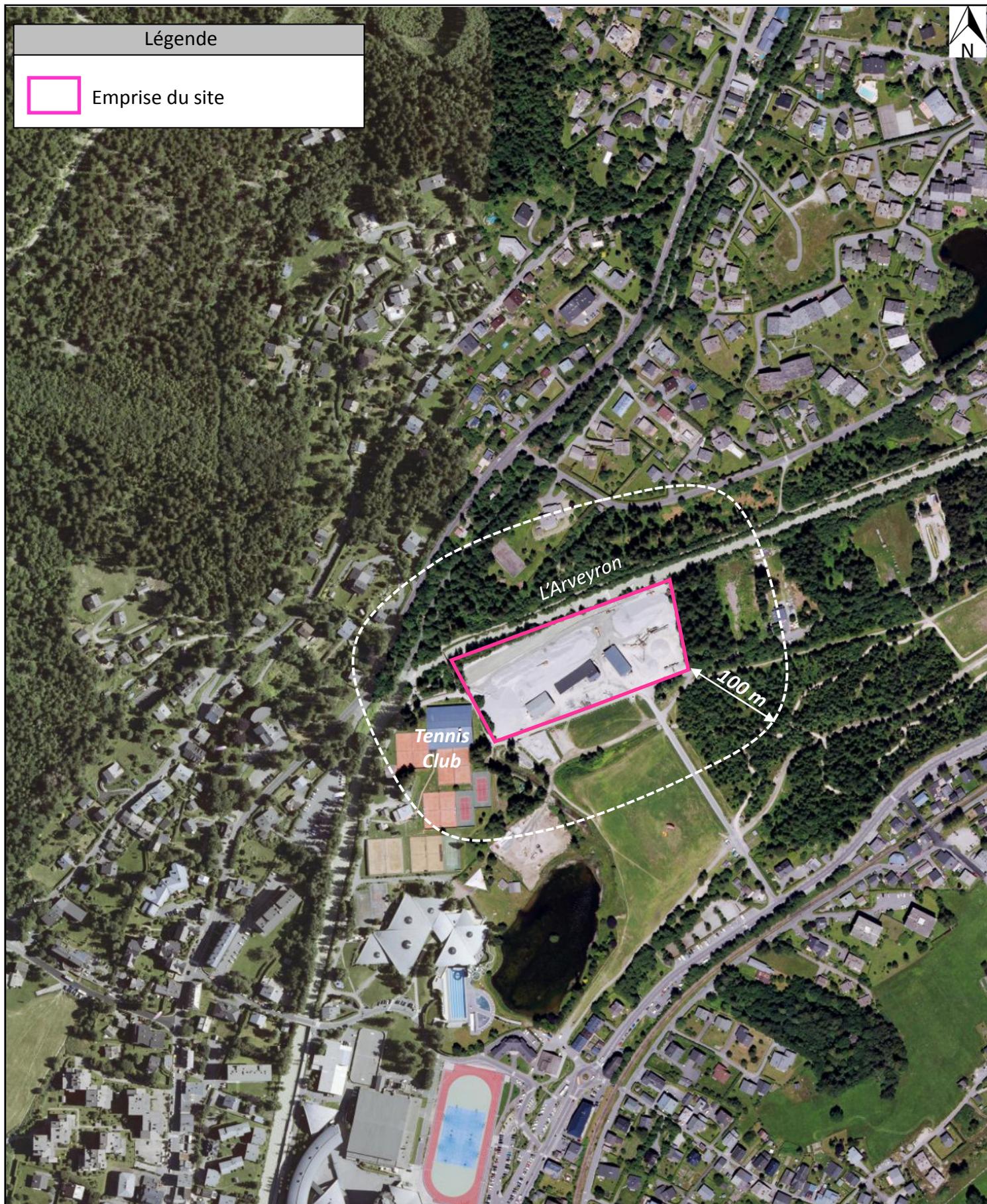
2- Vue rapprochée depuis l'Est du site

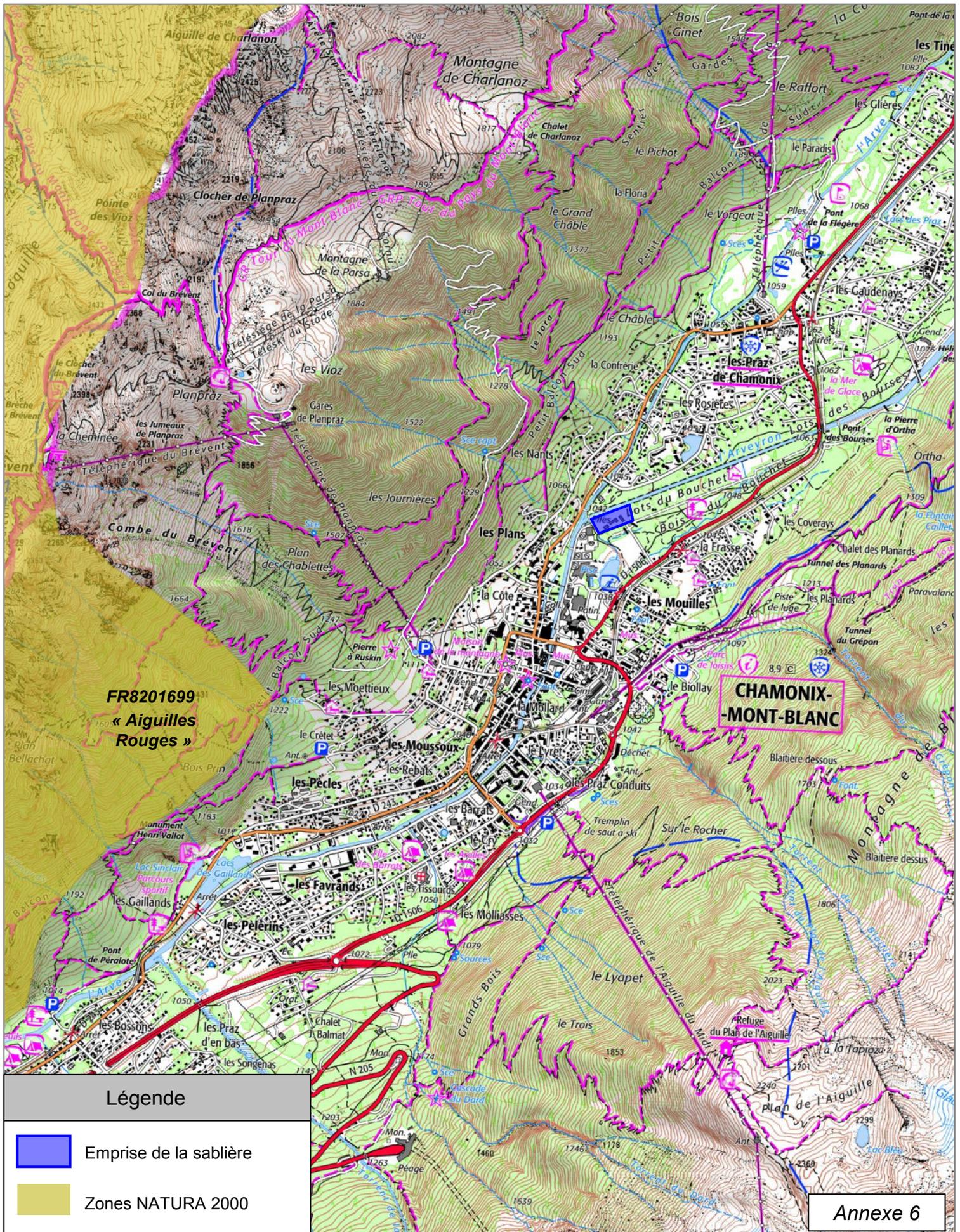




Légende

 Emprise du site





Légende

- Emprise de la sablière
- Zones NATURA 2000